

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL  
ParisEstMarne&Bois  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU 8 JUIN 2020  
SOUS LA PRESIDENCE DE JACQUES JP MARTIN**

20-39

**OBJET : Approbation de la convention de reversement du produit de la redevance spéciale de la commune de Champigny-sur-Marne à l'Etablissement Public Territorial Paris Est Marne&Bois**

Membres en exercice	<b>84</b>
Présents titulaires	<b>58</b>
Représentés	<b>16</b>
Absents	<b>10</b>

Votants	<b>74</b>
Abstention	<b>0</b>
Suffrages exprimés	<b>74</b>
Pour	<b>74</b>
Contre	

**Présents :**

Caroline ADOMO, Thierry BARNOYER, Jean-Philippe BEGAT, Jacques Alain BENISTI, Éric BENSOUSSAN, Quentin BERNIER-GRAVAT, Sylvain BERRIOS, Bruno BORDIER, Jean-Marc BRETON, Jean-Luc CADEDDU, Christian CAMBON, Olivier CAPITANIO, Chrysis CAPORAL, Gilles CARREZ, Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Emmanuel CHAMPETIER, Sylvie CHARDIN, Pierre CHARDON, Stéphane CHAULIEU, Catherine CHETARD, Florence CROCHETON, Alain DEGRASSAT, Olivier DOSNE, Carole DRAI, Nicolas DAUMONT-LEROUX, Monique FACCHINI, Christian FAUTRE, Delphine FENASSE, René GAILLARD, Jean-Philippe GAUTRAIS, Brigitte GAUVAIN, Hervé GICQUEL, Pierre GUILLARD, Delphine HERBERT, Catherine HERVE, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Sengul KARACA, Marie KENNEDY, Anne KLOPP, Pierre LEBEAU, Nadia LECUYER, Charlotte LIBERT ALBANEL, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Céline MARTIN, Jacques JP MARTIN, Pascale MARTINEAU, Marc MEDINA, Pierre MIROUDOT, Mary France PARRAIN, Karine PEREZ, Catherine PRIMEVERT, Germain ROESCH, Christine RYNINE, Igor SEMO, Virginie TOLLARD, Pascale TRIMBACH, Annick VOISIN

**Représentés :**

Sophie AMAR représentée par Laurent JEANNE, Patrick BEAUDOUIN représenté par Florence CROCHETON, Adrien CAILLEREZ représenté par Jean-Marc BRETON, Nicole CERCLEY représentée par Jacques J.P.MARTIN, Sabine CHABOT représentée par Florence HOUDOT, Thierry COUSIN représenté par Sylvain BERRIOS, Pierre-Michel DELECROIX représenté par Pierre GUILLARD, Benoît GAILHAC représenté par Hervé GICQUEL, Jean-Jacques GUIGNARD représenté par Sengul KARACA, Michel HERBILLON représenté par Olivier CAPITANIO, Gérard LAMBERT représenté par Christian FAUTRE, Sergine LEFIEF représentée par Marie KENNEDY, Marie-Hélène MAGNE représentée par Pierre MIROUDOT, Michel OUDINET représenté par Jean-Philippe BEGAT, Jacqueline VISCARDI représentée par Igor SEMO, Valérie ZELIOLI représentée par Marie KENNEDY

**Absents :**

Nicolas CLODONG, François COCQ, Isabelle DALLEAU, Michel DUVAUDIER, Nassim LACHELACHE, Laurent LAFON, Patrick LE GUILLOU, Jean-Jacques PASTERNAK, Vincent PINEL, Jean-Pierre SPILBAUER

CONSEIL DE TERRITOIRE PARIS EST MARNE & BOIS

SEANCE DU 8 JUIN 2020

**OBJET** : Approbation de la convention de reversement du produit de la redevance spéciale de la commune de Champigny-sur-Marne à l'Établissement public territorial Paris Est Marne&Bois

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5219-5,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et à leurs établissements publics administratifs,

**CONSIDERANT** le transfert effectif de la compétence déchets ménagers et assimilés intervenu le 1<sup>er</sup> janvier 2017 entre les communes membres et l'établissement public territorial ParisEstMarne&Bois,

**CONSIDERANT** que les délibérations antérieures prises par les communes membres de l'établissement public territorial Paris Est Marne&Bois relatives à la redevance spéciale d'enlèvement des ordures restent applicables et que ces communes concernées demeurent en charge de son recouvrement,

**CONSIDERANT** qu'il convient de reverser à l'établissement public territorial Paris Est Marne&Bois la totalité du produit de la redevance spéciale, déduction faite des frais de recouvrement, perçu par la commune de Champigny-sur-Marne en application de la délibération de son Conseil Municipal du 15 décembre 2004 pour concourir au financement des dépenses de collecte des D.I.B supportées par l'établissement public territorial Paris Est Marne&Bois,

VU le projet de convention joint en annexe,

VU l'avis favorable du Bureau du Territoire en date du 2 juin 2020,

**DELIBERE**

**ARTICLE 1 :**

**APPROUVE** la convention de reversement du produit de la redevance spéciale de la commune de Champigny-sur-Marne à l'établissement public territorial Paris Est Marne&Bois, concernant le produit perçu par la commune au titre des exercices 2018 à 2020.

**ARTICLE 2 :**

**AUTORISE** Monsieur le Président de l'établissement public territorial Paris Est Marne&Bois à signer ladite convention ainsi que ses éventuels avenants.

**ARTICLE 3 :**

Les recettes correspondantes seront imputées à l'article 70612 « Redevance spéciale d'enlèvement des ordures » du budget principal de l'établissement public territorial.

**ARTICLE 4 :**

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa transmission ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.



**Le Président,**

**Jacques JP MARTIN**

La présente délibération publiée le 11/06/20  
est exécutoire à la date du 12/06/20  
en application des articles L5211-1 et  
L.2131-1 du C.G.C.T.  
Champigny-sur-Marne, le 12/06/20